

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Programmation 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de solliciter une subvention de 95 951 € auprès de l'Etat (DREAL PACA) pour la gestion 2017 de la Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire ;
- d'approuver le projet de budget 2017 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire ;
- d'approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2017 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec la Ville d'Aix en Provence - Museum pour des familles paléontologique.

La dépense relative aux coûts externes, d'un montant de 150 153 € se répartit ainsi qu'il suit :

- 72 000 € imputés au chapitre 20 du budget départemental ;
- 63 093 € imputés au chapitre 011 du budget départemental ;
- 15 060 € imputés au chapitre 65 du budget départemental.

La recette, d'un montant de 95 951 €, sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée